

## Périphériquement

**P**ASCAL COUCHEPIN AIME SINGAPOUR ; SOUS UN RÉGIME AUTORITAIRE ON Y PRATIQUE UN LIBÉRALISME POUSSÉ. DE QUOI séduire et son âme de chef et son goût du laisser-faire économique. Il n'a donc pas résisté à la tentation de rappeler au Conseil fédéral à propos du trafic d'agglomération que, voyageur, il connaissait Singapour. L'idée du péage urbain se résume à cette faiblesse pardonnable. Péage pet de lapin.

Mais deux questions de fond méritent discussion. La première est celle de la mise aux enchères de l'espace public. Un bouchon routier, c'est toujours un excès de demande par rapport à l'offre qui n'est pas extensible. D'où la tentation de faire jouer la loi de l'offre et de la demande. Une place de parc est peu occupée de 8h à 10h, puis saturée de 10h à 12h. On fait payer deux francs l'heure creuse et cinq francs l'heure la plus recherchée. Plus un axe routier est fréquenté, plus cher sera le péage. Exercice théorique. Car la Constitution proscribit absolument le péage. Et s'il devait être envisagé, ce serait dans des cas délimités. Un péage pour la traversée des tunnels alpins est envisageable et même souhaitable dans un équilibre rail-route. Mieux vaut faire payer la route des Alpes que subventionner ruineusement le rail pour que ses tarifs soient compétitifs. En revanche, au-delà de ces situations limite, il est exclu de faire régler le trafic par une mise aux enchères de l'espace public. Certains écologistes

qui flirtent avec cette idée feraient bien de procéder à une nette clarification idéologique.

Pascal Couchepin a donné une justification à «son idée»: défendre les régions périphériques. L'augmentation du prix de l'essence (cinq centimes) pour financer les transports publics d'agglomération se ferait au détriment des habitants excentrés, consommateurs d'essence en raison même de leur éloignement. La préoccupation est légitime; elle est liée au souci de cohésion nationale. Mais on ne défend pas cette cohésion en créant des frontières intérieures, dont l'abolition fut une des ambitions et la réussite des radicaux, dont Pascal Couchepin est l'héritier.

La défense des régions périphériques peut être un programme porteur. Y figurent plusieurs chapitres d'actualité. D'abord la défense d'un service public universel desservant de manière complète toute région, même si ce service est non rentable (poste et téléphone). Lorsque ce service est concessionné, l'universalité de la desserte doit être une condition sine qua non. Ou encore le refus par les grandes sociétés de distribution de prix différenciés, même pour les commerces et les stations les plus éloignés. Ou encore pas de salaires ou de rentes plus bas sous prétexte que la vie serait meilleur marché dans les «coins perdus». Ou encore défense de l'agriculture de montagne, des ressources hydrauliques naturelles.

Bref tout un programme qui ne sera pas made in Singapour. AG

---

### Sommaire

**Péréquation fiscale:** La révolte des villes (p. 2)

**Affaire Regli:** Sous enquête mais pas sous pression (p. 3)

**Parlement:** La confusion des rôles (p. 4)

**Certification:** Un label Havelaar pour les produits fabriqués en Suisse (p. 6)

**Note de lecture:** Viatte, le passeur des frontières (p. 7)

**Chronique d'Anne Rivier:** L'été de Gino (p. 8)

# La révolte des villes

**Les villes paient. Les habitants des périphéries profitent gratuitement des services offerts par le centre. Toutes les agglomérations connaissent les effets pervers de l'autonomie fiscale des communes. La ville de Berne, tout particulièrement frappée par le phénomène, préconise un impôt sur les pendulaires. La correction d'un système fiscal suranné s'annonce laborieuse.**

Le fonctionnaire fédéral travaille au centre de Berne mais habite à Muri, à Thoune ou dans le Vully. Il jouit de tous les services qu'offre la ville fédérale mais paie ses impôts dans la commune où il dort. Si les 77000 pendulaires habitaient la capitale, 350 millions de francs supplémentaires entreraient dans la caisse communale. La ville fédérale est le cas particulier d'un phénomène général. En vingt ans, le nombre des pendulaires a progressé de 20 à 50 % selon les régions. Pour Therese Frösch, directrice des finances de la ville de Berne, la coupe est pleine. Les pendulaires doivent maintenant participer au financement des infrastructures dont ils profitent. Ce pourrait être un impôt forfaitaire ou encore un cinquième de l'impôt payé dans la commune de domicile.

La Genevoise Micheline Calmy-Rey ne désavouerait pas sa collègue bernoise. Les arguments ne manquent pas à l'appui d'une redistribution d'impôts pour financer les charges supplémentaires qui incombent aux communes centrales des agglomérations. Le dernier numéro de l'hebdomadaire *Cash* recueille des chiffres éloquentes.

## Les transports

Les villes paient nettement plus pour les transports en commun que les communes de l'arrière-pays.

Voici la charge moyenne en franc par habitant et par année:

	Capitale	moy cant.
Vaud	270	120
Berne	214	108
Zurich	155	308
Lucerne	88	200
Genève	12	8

## Les pendulaires doivent maintenant participer au financement des infrastructures dont ils profitent

Le canton-ville de Genève est atypique. Il n'a pas d'arrière-pays. Mais la clarté des chiffres dans les autres cantons montre d'évidence que le financement du trafic d'agglomération devient prioritaire. On ne peut plus se contenter de s'apitoyer sur le sort des régions décentralisées.

## La culture

Les grandes villes abritent et subventionnent des activités culturelles dont profitent une majorité d'habitants d'autres communes. Voici la proportion de visiteurs «étrangers» dans les théâtres :

Zurich	66 %
Bâle	61 %
Berne	70 %
Lausanne	65 %
St Gall	72 %

## Les pauvres et les vieux

Les personnes âgées, moins mobiles, restent en ville. Les étrangers sont attirés par les centres. Ces personnes ont souvent des revenus inférieurs et coûtent plus cher à la communauté. Les familles et les personnes aisées choisissent de vivre dans la périphérie plus accueillante.

Personnes au-dessus de 64 ans (en % de la population)

	Centre	agglom.
Zurich	19,4	10,6
Genève	16,1	10,8
Berne	20,8	12,1

Etrangers (en % de la population)

	Centre	agglom.
Zurich	24,3	18,3
Genève	42,2	31,4
Berne	17,4	8,8

On pourrait multiplier les chiffres accablants qui prouvent l'impérieuse nécessité de revoir la répartition des charges et des revenus entre les différentes régions du pays. Mais le passage à l'acte est un calvaire politique. L'impôt pendulaire préconisé par les Bernois serait probablement rejeté par le Tribunal fédéral, comme l'a été la tentative de Micheline Calmy-Rey qui réclamait une participation vaudoise aux charges genevoises. L'impôt d'agglomération, préconisé par la Constituante vaudoise, n'est encore que velléitaire. Les adversaires au projet fédéral de financement du trafic d'agglomération iront chercher l'appui inusable de tous les armaillis.

Les péréquations intercommunales et intercantionales restent de timides embryons. La Suisse urbaine ne fait pas encore le poids. *at*

## L'oncle de Claudine

Dans un débat politique où elle défendait la cause des propriétaires immobiliers, Claudine Amstein, la récente candidate du parti libéral vaudois pour le Conseil d'Etat, avait évoqué la dure réalité de son oncle, modeste propriétaire, étranglé par une fiscalité inéquitable.

Le quotidien *24 Heures*, ému par ce difficile destin, avait décidé de rencontrer l'oncle en question et avait obligamment demandé à la nièce l'adresse du personnage. Stupeur et stupéfaction à la rédaction vaudoise. L'oncle n'existait pas. L'affaire fut publiée et la directrice de la Chambre immobilière surpris les doigts dans la confiture. Souhaitons lui d'avoir plus d'électeurs qu'elle n'a d'oncle...

# Sous enquête mais pas sous pression

**Suspicion universelle et confiance en soi-même. Ce double sentiment permet de fonctionner durablement dans l'espionnage ou la police secrète et de traverser sans grand dommage les passages difficiles d'une carrière aussi risquée.**

**Pour preuve, le cas Peter Regli.**

Dans le genre méfiance générale à l'égard des tiers et totale absence de doute sur sa propre personne, Peter Regli continue de faire très fort, avec toute l'intelligence, l'habileté et la persévérance qui le caractérisent. Moyennant quoi, tout le monde connaît – et de moins en moins de gens défendent – cet ancien sous-chef d'état-major et responsable du Groupe des renseignements de 1990 à 1999, mis en congé puis à la retraite anticipée dans le cadre de l'affaire Bellasi. C'est que ce général de réserve (en jargon militaire suisse: ce divisionnaire à disp.), désormais reconverti en «conseiller économique», se débat pour ne pas sentir son passé le rattraper.

Du temps de l'apartheid, l'ancien chef des renseignements militaires aurait, en toute bonne conscience et par conviction profonde, tant l'inadvertance ou l'imprudence sont également impensables chez lui, collaboré avec les pires suppôts du régime sud-africain, docteur Wouter Basson compris; puis, dans les années nonante, il aurait fait disparaître, ou détruit lui-même, une partie des documents compromettants.

Rompant avec la mansuétude de ses précédentes têtes à la tête du DMF, Samuel Schmid, actuel chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, fait enquêter sur le volume et la nature des documents disparus. Que les Archives fédérales, étonnées du peu de dépôts enregistrés, considèrent comme vraisemblablement nombreux et importants.

Loin de se faire discret lui-même, Peter Regli se répand dans l'ASMZ, la revue mensuelle de cette Société suisse des offi-

ciers (SOC) dont il reste membre. En juillet dernier, il décrivait «Le changement de paradigme dans les services de renseignement, confrontés depuis 1990 au remplacement du vieux et fidèle ennemi soviétique par de nouveaux acteurs non gouvernementaux, fanatiques, terroristes, irrespectueux de la vie humaine et, dans le cas des militants anti-globalisation, de la liberté d'expression des chantres des marchés mondialisés».

Plus fort encore: le dernier numéro de l'ASMZ, daté de septembre, contient une prose particulièrement insolente signée Peter Regli et consacrée à «La

pieuvre de la criminalité organisée (CO)». Depuis 1990 présente et diversifiée en Russie, en Europe et en Amérique, la CO (en allemand OK) pervertit le fonctionnement des démocraties et, pire encore, des économies occidentales. Dont les gouvernements et les polices s'avèrent d'une tragique impuissance face au monstre protéiforme.

En particulier, la Confédération helvétique, que le divisionnaire a servie sans perdre son sens critique, se montre d'une insigne faiblesse, malgré les avertissements donnés à temps par le Groupe des renseignements. Pour remédier à tant de mollesse coupable, Peter Regli livre derechef le catalogue des mesures à prendre. Du côté politique et institutionnel, il s'agit de corriger les défauts du fédéralisme, notamment en unifiant les procédures pénales; dans l'immédiat, il faut analyser et si possible neutraliser les interventions parlementaires tendant à freiner la lutte contre les organisations maffieuses, la corruption et le terrorisme; par ailleurs, la Suisse a tout intérêt à souscrire sans délai aux accords de Schengen et de Dublin. L'Office fédéral de police doit disposer de moyens accrus et pouvoir

s'appuyer sur des agents secrets protégés par la non obligation de témoigner et sur des écoutes téléphoniques faites à titre préventif (refusées par les Chambres). L'apprentissage de certaines langues (russe, ukrainien, etc.) doit être encouragé et le nombre des traducteurs d'audience augmenté.

L'ancien divisionnaire Louis Geiger, rédacteur de l'ASMZ, n'a pas trop hésité à publier le dernier en date des pamphlets signés Regli, puisqu'«il est des nôtres». De son côté, le président de la SOC, Ulrich Siegrist, par ailleurs conseiller national UDC d'Argovie, se montre plus réservé: Peter Regli devrait modérer son activisme journalistique. Quant au Département Schmid, il s'abstient évidemment de tout commentaire.

Tout cela n'empêchera pas l'ancien chef des renseignements militaires de plancher devant les auditoires en uniforme, comme par exemple en novembre prochain au Centre de formation de l'Armée de Lucerne, lors du Symposium international «Information Warfare» organisé par AVIA, l'Association des officiers des forces aériennes suisses. Les quelque mille participants attendus entendront quatre orateurs principaux, dont un seul Suisse, nommé Peter Regli. *yj*

## Un dessin, svp

A lire l'annonce dans la *Tribune de Genève* du 23 août, l'UDC serait une chance pour Genève. En effet, nous citons: «L'or de la Banque fédérale de Berne doit servir à augmenter les rentes des retraités de l'AVS et à rien d'autre». Comme il n'y a pas de Banque fédérale de Berne, les rentes n'augmenteront pas! *cfp*

# La confusion des rôles

**Le Parlement édicte normes et lois qu'il contribue ensuite à affaiblir.  
Son goût du détail dans l'exécution  
conduit à la paralysie.**

**L**e Parlement aime à se consacrer aux questions de détail. Ce faisant, les députés croient exercer la plénitude de leur compétence législative. Illusion d'optique. En se mêlant de ce qui relève de l'exécution des lois, ils restreignent la nécessaire marge de manœuvre du Conseil fédéral. Leur souci du détail, parce qu'il peut conduire à la paralysie de l'action publique, met en péril l'efficacité des normes qu'ils ont édictées. Illustrations.

La loi sur le CO<sub>2</sub> prévoit un mécanisme original de réduction des émissions de ce gaz. Les milieux responsables des émissions disposent d'un délai précis pour atteindre un but fixé dans la loi. C'est à eux de déterminer comment y arriver. S'ils n'y parviennent pas, une taxe est prélevée. Selon la loi, la décision d'introduire cette taxe appartient au Conseil fédéral. Cette répartition des compétences – à l'époque le Conseil fédéral a dû batailler ferme pour la faire admettre par le Parlement – est justifiée. Pourtant les députés ont réussi à conserver une parcelle de pouvoir non négligeable : ils sont compétents pour fixer le montant de la taxe. On voit bien la malfaçon de cette construction. L'efficacité de cette législation repose tout entière sur l'engagement des acteurs privés, mieux à même de connaître et de mettre en œuvre les divers moyens de réaliser le but re-

cherché. Mais elle suppose également que ces acteurs prennent au sérieux la menace de la sanction en cas d'échec. Or confier aux députés le soin de déterminer le montant de cette taxe, c'est affaiblir l'effet dissuasif de la sanction potentielle. En effet, il paraît plus facile aux intérêts organisés d'influencer le Parlement que le gouvernement.

## Taux d'alcoolémie

Actuellement, la loi sur la circulation routière donne au Conseil fédéral la compétence de fixer le taux maximum d'alcoolémie des conducteurs. Au

cours de la session d'été, le Conseil national a transféré cette compétence au Parlement. S'il suit l'avis de sa commission, le Conseil des Etats en fera de même à la session d'automne. Les arguments présentés dans le débat parlementaire sont loin de convaincre – en particulier les députés manifesteraient une plus grande sensibilité à l'opinion publique. Quant à la préservation des droits populaires, elle n'entre pas en ligne de compte puisque le taux sera fixé dans une ordonnance parlementaire, non soumise au référendum. En réalité, le niveau de ce taux doit traduire une exi-

gence de sécurité ; il dépend de données objectives sur la fréquence des accidents dus à l'alcool et d'études qui montrent à partir de quelle quantité d'alcool la capacité de conduire est affaiblie. Cette décision ne relève pas de l'opportunité politique et de la prise en compte des intérêts de la viticulture.

En marchant sur les plates-bandes de l'exécutif, le Parlement contribue à affaiblir les lois qu'il a adoptées. Telle est peut-être son intention : ferme sur les principes, mou dans les détails qui pourtant donnent tout leur sens aux principes.

jd

## Le Parlement va-t-il légiférer sur le format des lettres ?

Le plan de restructuration du réseau des offices postaux a suscité quelque émoi dans une partie de l'opinion. La maladresse de La Poste dans la communication de cette réforme n'y est pas étrangère : hésitations, recul, lacunes dans la négociation avec les communes n'ont pas contribué à créer le climat de confiance indispensable à une adaptation nécessaire, ne serait-ce que pour répondre aux besoins des usagers.

Ce malaise a aussitôt stimulé l'intérêt du Parlement qui n'hésite pas à intervenir sur le terrain opérationnel. Ainsi le conseiller national socialiste Jean-Claude Rennwald, appuyé par près de la moitié de ses collègues, n'hésite pas à exiger un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste et même à préconiser une extension du réseau. Les socialistes semblent avoir oublié leur attachement à un service public innovateur et adapté aux besoins de la clientèle. Alliés à la frange la plus conservatrice de la droite, et aux mouvements qui s'opposent à toute réforme du service public, ils prennent le risque d'affaiblir le géant jaune. Et par là même de péjorer la qualité du service public. Car en lui imposant de maintenir des offices dans chaque commune et en exigeant que tout usager puisse se rendre en dix minutes au plus, et en transports publics, dans un bureau de poste, le Parlement conférerait à La Poste une protection et un statut dignes des vieilles fermes de Balenberg : témoins émouvants du passé mais sans fonction pratique.

À l'usage, les premières adaptations du réseau postal semblent rencontrer l'assentiment des usagers. Le rôle du Parlement doit donc se limiter à vérifier si La Poste remplit son mandat de service public à la satisfaction de ces derniers ; et à corriger le tir si nécessaire. Et non à prescrire dans le détail à La Poste comment elle doit accomplir sa mission.

# Une situation désespérée

Le terrain de jeux est ouvert. Le Grand Conseil vaudois planche, depuis mardi et pendant de nombreuses semaines, sur le sort réservé aux 24000 fonctionnaires. Deux projets de lois seront débattues: la Loi sur le personnel, censée remplacer celle de 1947, prévoit, entre autres, la suppression de la nomination. Pour faire passer la pilule, le Conseil d'Etat s'est engagé à offrir au personnel quelques avantages non négligeables comme une cinquième semaine de vacances ou la diminution de l'horaire hebdomadaire (41 h 30 au lieu de 42 h 30). Ces améliorations ne sont pas inscrites dans la loi-cadre proposée au Grand Conseil, mais font partie du paquet négocié entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel. La seconde révision concerne la Loi sur la caisse de pension: la répartition des cotisations de l'Etat passerait de 16 à 15%; le pour-cent restant serait dès lors à la charge de l'employé.

Voilà, simplement dit, le projet-miracle qui permettrait au gouvernement, après de

nombreux conflits sociaux, de moderniser l'Etat et aux politiciens en place d'assurer leur réélection. Car le projet aurait tout pour plaire: l'opération est financièrement blanche, la consultation auprès des salariés a (timidement) confirmé les choix de l'Exécutif vaudois, le consensus politique semble, a priori, possible.

## Division bourgeoise au Grand Conseil

Las, le bel édifice s'effondre, révélant que décidément, il n'existe aucune majorité gouvernementale capable de mener les réformes pourtant promises de longue date. Du côté bourgeois, les libéraux et l'UDC haussent le ton, préférant faire de cet enjeu un symbole électoral au lieu d'assurer la réalisation d'un projet de gouvernement dont ils font pourtant partie. Du coup les radicaux se retrouvent bien seuls, n'hésitant pas à faire, opportunément, un appel du pied aux socialistes pour faire passer la révision de loi au Grand Conseil. Quant aux socialistes, ils refusent de donner leur

voix à la suppression du statut sans que soient assurées les améliorations substantielles destinées aux fonctionnaires. Cette partition politique, qui concentre toutes les oppositions, rend aléatoire le succès au vote final des deux lois.

Le débat sur la réforme de la fonction publique trahit l'état général du gouvernement vaudois. Le Conseil d'Etat arrive à la fin d'une législature impuissant et divisé. La révision de la Loi sur le personnel est mal emmanchée, les résultats, le 23 septembre, du référendum sur la Banque cantonale vaudoise restent incertains, et, surtout, la situation financière de l'Etat demeure catastrophique. On retourne donc à la case-départ, mais avec ce quelque chose en moins, qui inquiète, au-delà des enjeux électoraux et des querelles partisans: l'impression que l'espoir de trouver des solutions négociées est mort, que tout a été (mal) essayé sans jamais rien donner, que les fonctionnaires comme la population assistent, fatalistes, à l'enlisement du canton. *gs*

## BCV

### J'ai pourtant lu attentivement...

Les Vaudois ont reçu, à la veille de deux votations cantonales (nouveau statut de la Banque cantonale et crédit pour une usine d'incinération), le traditionnel message développant l'argumentaire officiel et le point de vue des opposants.

En ce qui concerne la loi sur la BCV, qui prévoit notamment la réduction de la participation de l'Etat au capital actions, qui passerait d'un 51% majoritaire à un 33% de minorité de blocage, le Conseil d'Etat s'était livré à un chantage offusquant: en cas de refus, aurait-il annoncé,

le Conseil d'Etat renoncera au projet de métro urbain.

Cette décision, prise tardivement, le Grand Conseil n'y ayant pas été associé, contrevenait aux règles démocratiques. Quand le peuple se prononce, il vote sur un projet, pour ce qu'il contient et les conséquences qu'il entraîne, mais il ne prend pas en même temps une autre décision. L'unité de la matière est une condition de l'exercice de la démocratie directe qui n'est pas une partie de billard par bande.

Donc, on était en droit d'attendre que le Conseil d'Etat,

dans son message au peuple, s'explique sur son chantage. J'ai lu attentivement, mais n'en ai pas trouvé trace: prudence (une affirmation claire aurait pu être l'occasion d'un recours pour anti-constitutionnalité) ou lâcheté?

Le chantage flotte donc dans un statut incertain: ni désavoué, ni confirmé. Il serait temps que le Conseil d'Etat invite les Vaudois à voter sur cet objet en toute indépendance, et donc, pour dire les choses nettement, qu'il retire officiellement son chantage. *ag*

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**

Rédaction:  
**Géraldine Savary (gs)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Lala Gagnebin, André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp), Anne Rivier, Albert Tille (at)**

Composition et maquette:  
**Allegra Chapuis  
Géraldine Savary**

Responsable administrative:  
**Marco Danesi**

Impression:  
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@bonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40

# Un label Havelaar pour les produits fabriqués en Suisse

**Pourquoi les entreprises employant des ouvriers agricoles de la Broye ne seraient-elles pas «certifiées» comme leurs collègues d'Amérique centrale?**

Les Suisses sont des consommateurs conscients, engagés, politiquement corrects et prêts à payer le prix fort pour avoir bonne conscience et apporter leur petite pierre à la construction d'un environnement durable. Les labels bio foisonnent et pas seulement pour la nourriture. On peut maintenant acheter des vêtements de coton bio fabriqués dans des usines qui économisent les ressources naturelles et ne polluent pas. Pareil pour les maisons, construites en pisé – appelé béton écologique par les spécialistes –, dont le toit est fait de tuiles en bois et éclairées à l'énergie solaire. La nature a fait son chemin comme un acteur indispensable à notre avenir.

Qu'en est-il des conditions de travail chères au Bureau International du Travail et qui ont fait et feront encore beaucoup parler d'elles mais dans un autre contexte, celui de l'OMC? Les pays industrialisés – bien ou mal intentionnés selon le

bord politique où on se situe – désirent, depuis longtemps, sanctionner les pays en développement accusés de dumping parce qu'ils exportent à bas prix. Holà des gouvernements des pays en développement qui considèrent que des prix bas sont leur seul avantage par rapport aux produits des pays du Nord.

Et voilà qu'arrivent les Magasins du monde et Max Havelaar. Ils vendent des produits fabriqués dans de bonnes conditions de travail – salaire, liberté syndicale, pas de travail des enfants, etc., des produits propres en ordre pour citoyens responsables. Ces produits coûtent un peu plus cher, mais pourtant ils grignotent régulièrement le marché des produits pas politiquement corrects.

Pourquoi ne ferait-on pas un label de ce type pour les marchandises et les services produits dans de bonnes conditions en Suisse, par des ouvriers payés au moins au minimum conventionnel et travaillant un

nombre d'heures légal? Si les citoyens suisses sont prêts à payer pour les cultivateurs de café ou de bananes d'Amérique centrale ou d'autres pays du Tiers Monde, ils seront sûrement d'accord de le faire également pour les ouvriers agricoles et les sommelières travaillant en Suisse.

Imaginons le tabac certifié récolté par des ouvriers gagnant au moins 3000 francs par mois. Les fumeurs accepteraient à coup sûr de payer leur paquet de cigarettes dix centimes de plus pour contribuer à la légalisation des sans-papiers. Ou bien un restaurant labellisé annonçant : menu à 35 francs, nous payons notre personnel selon les barèmes de la convention collective.

Les syndicats se chargeraient d'attribuer les certificats. Actuellement déjà ils contrôlent les employeurs et dénoncent ceux qui emploient des travailleurs au noir ; cela ne leur prendrait sûrement pas plus de temps. Lala Gagnebin

## Confiture, cigarettes : du luxe

Avez-vous vu le 28 août le documentaire de Jacqueline Veuve, sur la vie d'Angèle Stalder, ouvrière fribourgeoise, militante de l'Action Ouvrière Catholique? On a été choqué d'entendre, par exemple, comment la demande d'aide au fonds social de l'usine d'une camarade en difficultés financières a été refusée après examen des comptes du ménage. On y a trouvé des achats de confiture et de cigarettes, du luxe auquel on peut renoncer.

Cela rappelle la remarque du Conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du Département des Postes et Chemins de fer dans les années trente qui estimait que les cheminots pouvaient se contenter d'un cervelat comme viande. On ne s'étonne pas dès lors de lire ces lignes du jésuite Charles Delhez dans une brochure religieuse belge consacrée au centenaire de l'encyclique *Rerum Novarum* du 18 mai 1891 : «C'était le temps du libéralisme pur et dur. La force de travail était traité comme une marchandise parmi d'autres, en vertu de l'offre et de la demande, sans considération de la personne humaine et de ce qu'elle a de sacré. C'est ce siècle qui a vu la naissance du marxisme, réaction de santé (souligné par le rédacteur) qui, hélas, s'est faite au prix de la négation de Dieu et du matérialisme historique, doctrine philosophique donnant aussi le dernier mot à l'économie.» Les conditions de vie du 19<sup>e</sup> ne semblent pas avoir beaucoup changé dans le canton de Fribourg. cfp

# Viatte, le passeur des frontières

**L'***Histoire littéraire de la Suisse romande* place l'œuvre d'Auguste Viatte dans la catégorie littéraire des récits de voyage. En effet son livre le plus connu raconte son périple aux États-Unis, en 1962. Mais ce serait un tort de le réduire à cet unique livre. C'est pour faire connaître l'œuvre et le parcours de cet écrivain jurassien que Claude Hauser, historien et maître-assistant à l'Université de Fribourg, vient de faire paraître la première partie de son *Journal* (1939-1949). Lire un journal, c'est comme entrer dans un appartement dont on aurait volé la clé. L'auteur se raconte à lui-même son quotidien, ses doutes et ses incertitudes, ou dans le cas de Viatte, sa foi, le deuil de sa femme, l'angoisse d'avoir à éduquer seul ses trois enfants.

Auguste Viatte est né à Porrentruy, en 1901, dans une famille bourgeoise et très catholique. Il suit des études de lettres, à Paris et revendiquera, très vite, la nécessité d'une véritable formation intellectuelle au sein du catholicisme français. Nous

sommes entre deux-guerres, l'Europe se divise, se préparant sans le savoir encore, à la guerre. Viatte, se distancie de certains de ses amis, ceux de l'Action française, rejetant leurs excès nationalistes, mais craint, comme la peste, le bolchevisme. En 1938, il perçoit le danger de laisser l'Espagne à Franco, et la menace qu'Hitler, «l'Antechrist», fait peser sur l'Allemagne et sur l'Europe en général.

## Le médiateur francophone au Québec

En 1938, il part au Québec comme professeur afin d'y enseigner la littérature française. Il y restera dix-sept ans. Entretemps, sa femme meurt, la guerre est déclarée, et Viatte commence son *Journal*, qui retrace une prise de conscience progressive de soi et de ses engagements, au contact des autres. Il est mêlé à la tragédie de la mort, comme au destin de la France.

Viatte au départ, ne peut ainsi lâcher Pétain, l'homme d'une Nation réunie. Comme il ne peut non plus condamner de

Gaulle. Jusqu'en septembre 1940, tout de même, il garde une certaine neutralité morale, un attentisme à la suisse, hésitant entre Pétain et de Gaulle. Dès 1940, il s'engage, résolument pour la France libre, œuvrant au Québec afin de rompre les résistances à de Gaulle (la société canadienne de l'époque, très marquée par un catholicisme conservateur et autoritaire, reste fidèle à Pétain).

Auguste Viatte fut, au delà de ses positions politiques, un pionnier des études littéraires francophones, une sorte de médiateur culturel. Mais il conserve une place très importante dans la littérature de son pays, le Jura. Son *Journal* témoigne de cette ambition à briser les frontières, de la religion, du politique ou de la littérature. *gs*

Auguste Viatte, *D'un monde à l'autre, Journal d'un intellectuel jurassien au Québec, 1939-1949*, édité et présenté par Claude Hauser, éd. Les presses de l'Université Laval, L'Harmattan, Communication Jurassienne et Européenne.

## Fête fédérale

### Curiosité et sympathie pour les lutteurs

**R**etour sur la fête fédérale de lutte à Nyon. L'intérêt des médias romands et la curiosité sans moquerie de la population locale a été au fond une grande surprise. A priori, les Romands euphoriques et cosmopolites auraient du considérer avec une raillerie distante ce festival de gros bras alémaniques présumés obtus et blochétiens.

Rien de tout cela ne s'est produit. La presse romande a manifesté une indiscutable sympathie pour la fête et de nombreux Romands ont effectué une visite de curiosité dans

une manifestation sans commanditaires et sans publicité. Les prix sont en nature, pas de *prize money* comme on dit chez les sportifs. Nous avons donc affaire à de vrais amateurs. Personne n'a parlé de dopage, peut-être en raison de la volonté de faire de cette fête fédérale une joute à l'ancienne. Mais nous n'irons pas jusqu'à jurer que ces beaux bébés musclés n'ont jamais pris le moindre produit disons...douteux.

Les Romands ont manifesté à cette occasion une nostalgie sourde des traditions. Si Fri-

bourg et le Valais campent sur des folklores bien vivants, la réforme protestante a été ailleurs une révolution culturelle, une destruction des symboles et des fêtes dont on a parfois l'impression que les Vaudois et les Genevois commencent seulement à se remettre.

D'autres fêtes fédérales, le tir ou la gymnastique, témoins de l'helvétisme, ont pendant longtemps rassemblé romands et alémaniques. Elles semblent aujourd'hui un peu désuètes. En compensation, nous avons construit notre identité sur

l'ouverture au monde et l'esprit européen. Mais lorsque viennent les tempêtes, affaire des fonds en déshérence par exemple, face à des étrangers qui nous considèrent simplement comme des Suisses, nous n'avons rien de solide pour nous raccrocher. L'enjeu souterrain du bon accueil de la fête fédérale de lutte est peut-être là: retrouver un sentiment du pays sans perdre notre esprit cosmopolite. C'est aussi ce que martèle Moritz Leuenberger dans ses discours; mais est-il vraiment écouté en Suisse romande? *jg*

# L'été de Gino

CETTE ANNÉE, ILS SONT RESTÉS À LAUSANNE. C'ÉTAIT LA PREMIÈRE FOIS. ET QUAND GINO DEMANDAIT POURQUOI, ON NE LUI RÉPONDAIT PAS. D'HABITUDE, ILS S'EN VONT LE VENDREDI SOIR. À PEINE RENTRÉS DU TRAVAIL, SES PARENTS FINISSENT DE REMPLIR les valises, bourrent la glacière de provisions et via. Dans le train de nuit pour l'Italie.

Les wagons sont bondés. Il se réjouit d'y retrouver son oncle, sa tante et ses cousins Pozzi de La Chaux-de-Fonds. C'est le principal plaisir du voyage. Il les voit si peu. À Pâques, à Noël... Un apéro, le repas, les cadeaux, point final. Maman ne s'entend pas avec tante Ada. Alors les hommes ont décidé d'espacer les réunions. On préfère se téléphoner vite fait, échanger les dernières nouvelles de Palerme et c'est tout. Gino, lui, il l'aime énormément, sa tante Ada. Malgré sa voix de rogomme et ses questions.

– Elle est incorrigible. Tu ne vois pas qu'elle utilise le petit pour nous espionner ?

Papa prend la défense de sa sœur, mais ça ne sert à rien. Maman la déteste. Et vice versa : Ada ne peut pas l'encadrer non plus. Ada est jalouse. Parce que maman est Suisse. Et donc papa a une meilleure situation que l'oncle Renato. Ada n'a pas peut-être pas tort : sans maman, employée à la Poste depuis seize ans, papa ne l'aurait probablement jamais obtenue, sa place au centre courrier. Quand on lui dit ça, papa se fâche. Il vire au bleu violet, maman se met à pleurer et Gino court s'enfermer dans sa chambre.

Cet été, justement, Gino s'est beaucoup enfermé dans sa chambre. Ses parents n'ont pas arrêté de s'accrocher. Il faut dire que papa traînait dans l'appartement, en pyjama, du matin jusqu'au soir. Et que maman a horreur des pyjamas, la journée, pendant qu'elle se « tue au boulot ». Gino s'habille toujours avant le petit déjeuner, congé ou pas. Il enfle ce que Maman lui a préparé la veille sur la chaise au pied de son lit. Normalement, papa fait pareil. Mais là, non. Sept semaines en pyjama devant la télé.

Gino a bien essayé de l'appâter avec « Le match amical de l'Année ». Rien, pas une réaction. Zidane et le Real n'ont pas suffi, Gino en aurait pleuré. Heureusement que les Ruiz du 54 l'avaient emmené au stade avec eux, sans quoi les vacances n'auraient servi qu'à s'embêter au Parc avec les filles des Africains du 56. Deux bécasses qui ne savent que jouer à la marelle ou se coiffer les tresses.

En plus, vu que maman bossait à plein temps, Gino s'est tapé toutes les corvées. Un été entier à faire les courses, à se dépatouiller à la cuisine. Un record. Il n'y a que pour la bière que papa se bougeait un peu. La porte du frigidaire débordait de canettes. Au souper, quand maman revenait, elle hurlait que si papa continuait sur cette pente, elle se barrerait. Parfaitement. Elle lui laisserait les meubles, le gamin, puis elle se tirerait, terminé ! Alors, Gino filait s'enfermer dans sa chambre. Allongé sur son lit, le baladeur sur le ventre, les écouteurs dans les oreilles, il ne les entendait plus. Il rêvait. Que papa redevenait normal. Qu'ils allaient partir, tantôt, à la fin du disque. Et que dans le train de nuit, la belle vie les attendait.

Comme d'habitude, ils arriveront à la dernière minute. Pas grave, puisque maman a réservé. Papa empilera les bagages pendant qu'el-

le s'installera. Gino la voit comme s'il y était. Elle abaisse les couettes du haut, vérifie, tapote les coussins, examine les couvertures à la loupe, les renifle. Puis, acagnardée sur la banquette du bas, le frigo de campagne entre les jambes, elle moutarde et cornichonne le jambon et le pain.

Papa s'est réfugié dans le couloir avec la fiasque de chianti. Il distribue des verres en plastique à qui les veut. Sifflets, claquements, le train de nuit s'ébranle en grinçant des dents. Papa verse à la ronde, les fesses collées au mur. Les hommes lèvent le coude, trinquent au retour, au soleil, à l'amour. Il y en a déjà qui chantent trop fort, avec un peu de rouge dans l'œil. Maman se plaint du bruit, mais personne ne l'écoute. Alors elle tire les rideaux sur la vitre et se plonge dans son magazine de célébrités.

Les vraies vacances ont commencé. Gino n'a plus qu'une idée en tête : repérer ses cousins Pozzi. Zigzagant entre les jambes des buveurs, il remonte les deuxième classe sur un chemin semé d'obstacles. Presque aussitôt, Tante Ada le hèle du fond de son siège, lève les voiles, écrabouille les pieds de ses voisins et se précipite en rugissant. L'attire, le presse contre son ventre de soie. Gino tente de résister puis s'abandonne aux caresses dodues. Maman lui pardonnera, maman est si maigre, c'est elle-même qui le dit.

– Tes cousins ? A la buvette. Ils boudent. L'Italie avec nous, ils en ont marre, tu sais. Tu verras, quand tu seras grand...

Tante Ada saute sur l'occasion, entraîne Gino dans la tornade de ses questions.

– Et ton papa ? Toujours à la Poste ? Faut qu'il s'accroche. Avec leur réorganisation, les centres de tri, c'est la valse. Chez nous, ils viennent d'annoncer la fermeture de celui de Neuchâtel. Pour juin 2000. Et en avant, marche, direction Bienne !

Sept semaines à s'ennuyer comme un rat mort, voilà les vacances de Gino. Le dimanche soir de la rentrée, quand il a redemandé pourquoi, maman lui a enfin expliqué. Et Gino a compris : papa allait devoir timbrer. Comme le père de Jean-Michel. Pas des années, seulement quelques mois, le temps d'être réorganisé. Et si on avait de la chance, ils le garderaient à Lausanne. Gino n'aurait pas besoin de déménager. De changer d'école, d'amis. Quoiqu'il en soit, cette période serait très difficile. Alors, il faudrait bien aider, être bien sage. Et surtout bien travailler en classe.

Etendu raide dans le noir, Gino a d'abord pleuré un bon coup. Puis il a réfléchi. Remercié le ciel de n'être pas parti. Tante Ada et ses questions, cette fois, il ne les aurait pas supportées. Elle aurait eu beau le bécoter, le ramollir sur son giron, il n'aurait pas pipé mot.

D'ailleurs, maman le répète assez : ces histoires-là sont des histoires d'adultes qui ne regardent pas les enfants.

Anne Rivier